

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 22 MAI 2019 A 19 H 30**

PRESIDENCE : M. Vincent ADAMO, Président

PRESENCES : Conseil général : 45
: Conseil communal : 8

EXCUSE-E-S : Mme Marie-Eve PEREZ-DESBIOLLES (PS)
MM. Gilbert D'ALESSANDRO (PS), Pierre-Alain FREY (UDC) et Christian RISSE
(Indépendant) ; M. Eric ROMANENS

ABSENT-E-S : M. Nicolas PENSEYRES (UDC)

SECRETAIRE : M. Nicolas GEX

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine BOZIER PERRITAZ, avec la collaboration de
M. Nicolas GEX

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Réception des sportifs marlinois qui se sont distingués en 2018
2. Procès-verbal de la séance du 27 mars 2019
3. Examen et adoption des comptes 2018 (message 03-19)
4. Rapport de gestion 2018
5. Réponse du Conseil communal à la proposition de constitution d'un fonds de rénovation du patrimoine immobilier
6. Travaux de finition des nouveaux locaux de la crèche et de l'AES (structure de la Petite enfance) situés dans le bâtiment Pré Zurthanen (message 04-19)
7. Election d'un membre à la Commission des naturalisations
8. Elections :
 - à la Présidence du Conseil général
 - à la Vice-Présidence du Conseil général
9. Allocutions du Président sortant et du Président élu
10. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
11. Divers

~ ~ ~ ~ ~

M. Vincent ADAMO, Président, ouvre la séance en saluant Monsieur le **Introduction**
Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers
communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les
Conseillers généraux, Monsieur Nicolas GEX, le public ainsi que les
représentants de la presse.

Il souhaite particulièrement la bienvenue à M. Durim ADEMI, nouveau
Conseiller général PDC, qui succède à Mme Valérie MIGNOT,
démissionnaire. M. ADEMI a été assermenté par le Préfet ; il lui souhaite plein
succès dans l'accomplissement de son mandat. L'assemblée applaudit le
nouvel élu.

M. ADAMO souhaite également la bienvenue aux sportifs marlinois qui se sont
distingués en 2018.

Une bienvenue particulière est adressée à Mme Martine Wolhauser,
photographe de Marly, qui procédera à une séance de photographies dans le
cadre d'un projet artistique pour ceux qui le désirent, sur une base volontaire.

M. ADAMO relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon
l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant atteint,
le Conseil général peut donc siéger valablement. Il rappelle en outre que les
débat du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés
après l'approbation du procès-verbal.

Le Président informe que des copies des documents traités ce soir sont à la
disposition du public à l'entrée de la salle.

La liste des présences circule pour signature, de même qu'une liste
d'inscription pour la sortie du Conseil général du 5 juin 2019.

Pour la séance de ce soir, le Président excuse l'absence de Mme Marie-Eve
PEREZ-DESBIOLLES (PS), et de MM. Gilbert D'ALESSANDRO (PS), Pierre-
Alain FREY (UDC) et Christian RISSE (Indépendant). Il relève l'absence de
M. Nicolas PENSEYRES (UDC).

Le Président constate qu'il n'y a pas de remarque quant à l'ordre du **Décision
jour : ce dernier est adopté à l'unanimité.**

1. Réception des sportifs marlinois qui se sont distingués en 2018

***Intervention du
Conseil communal***

M. Bernard CLERC annonce que c'est toujours avec une certaine fierté que
les autorités de Marly ont le plaisir de fêter les mérites sportifs de l'année
écoulée. Ces derniers représentent en effet la commune de Marly dans leurs
disciplines respectives au niveau national et ils en sont remerciés
chaleureusement. Voici les sportifs marlinois qui se sont distingués en 2018 :

- M. Romain Widmer, par l'obtention de trois médailles comme vice-champion suisse sur 100m brasse, vice-champion suisse sur 200m brasse et 3^{ème} sur 100m crawl, au Championnat suisse Espoir de natation à Romanshorn ;
- M. Elias Schafer, par l'obtention d'une médaille d'or, avec ses équipiers Florian et Tobias Nagel, au Championnat suisse par équipe de course d'orientation à Embrach ;
- M. Carlos Rouibaa, par l'obtention d'une médaille d'or, dans la catégorie espoir +de 81 kg, au Championnat suisse individuel de judo ;
- M. Otabek Eshov, par l'obtention d'une médaille grâce à son 3^{ème} rang en individuel Master, au Championnat suisse individuel de judo ;
- Le Judo-Club Marly, par l'obtention d'une médaille d'or au Championnat suisse de Ligue Nationale B 2018 par équipe. La délégation du Judo-Club est formée de MM. Sébastien Le Duigou, président, Quentin Le Cam, capitaine de l'équipe, Carlos Rouibaa, le plus jeune représentant de l'équipe et Jean-Claude Spielmann, professeur et entraîneur.

Au nom du Conseil communal, M. CLERC félicite ces sportifs et leur remet un petit présent sous les applaudissements de la salle.

2. Procès-verbal de la séance du 27 mars 2019

***Intervention du
Président***

Le Président constate que le procès-verbal de la séance du 27 mars 2019 ne suscite aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2019 est donc adopté à l'unanimité, avec les remerciements du Président à leurs auteurs.

Décision

3. Examen et adoption des comptes 2018 (message 03-19)

***Intervention du
Président***

Selon l'article 32 du règlement du Conseil général, M. ADAMO précise que l'entrée en matière est acquise de plein droit pour l'examen des comptes. Par contre, une demande de renvoi est possible : constatant que cette possibilité n'est pas utilisée, le Président passe la parole au Conseil communal.

M. Jean-Pierre OERTIG présente quelques chiffres clés de l'exercice 2018, en commençant par les comptes de fonctionnement qui se présentent ainsi :

***Intervention du
Conseil communal***

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Produits	38'447'542	39'455'450	38'886'572
Charges	39'328'277	40'884'185	38'892'954
Résultat	-880'736	-1'428'735	-6'382

Les comptes d'investissements 2018 présentent les résultats suivants :

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Recettes	957'217	3'405'000	354'768
Dépenses	2'356'246	13'817'877	3'961'626
Investissements nets	1'399'029	10'412'877	3'606'859

M. OERTIG détaille quelques chiffres :

Perte	Fr. 880'736
Amélioration du résultat par rapport au budget	+ Fr. 548'000
Cash flow	Fr. 1'682'637
Amortissements	Fr. 1'755'111
Réserves obligatoires (Police du feu/approvisionnement-protection eau)	Fr. 808'258
Dette nette au 31.12.18 (<i>éléments du bilan</i>)	34,74 millions de francs
Dette nette par habitant au 31.12.2018 (en recul)	Fr. 4'260

Il relève la diminution de la dette nette au 31 décembre 2018, de même que la dette nette par habitant qui est également en recul, pour se situer à 4'260 francs.

Les comptes de fonctionnement 2018 ne montrant pas l'équilibre, il faut comparer les écarts des comptes de fonctionnement par rapport à 2017.

Charges	+ 435'323	/	+1,1% (total de 39,3 mio.)
Produits	- 439'030	/	-1,1%
- Impôts			+ 3,7%
- Revenus de biens			- 84,9 % (vente Pré Zurthanen)
- Subventions acquises			+ 28,1% (péréquation +189'000)

Si les recettes des impôts ont augmenté de 3,7%, M. OERTIG précise que cela est dû aux droits de mutation qui ont dépassé très nettement ce qui était attendu au budget. Les subventions acquises présentent un résultat de 28,1% supplémentaires grâce à la péréquation financière. M. OERTIG précise que ce résultat n'est pas forcément un bon signal, car il reflète la fragilité des impôts de Marly.

Selon les statistiques cantonales, qui sont définitives, l'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et sur le bénéfice des personnes morales est la suivante :



Impôts des personnes physiques et des personnes morales (statistiques cantonales)

	2011		2016
PP	16'748'451	➡	17'645'186
PM	1'476'117	➡	1'659'320

Sur 5 ans, **moyenne annuelle + Fr. 179'347.-** pour personnes physiques et + Fr. 36'641.- pour personnes morales

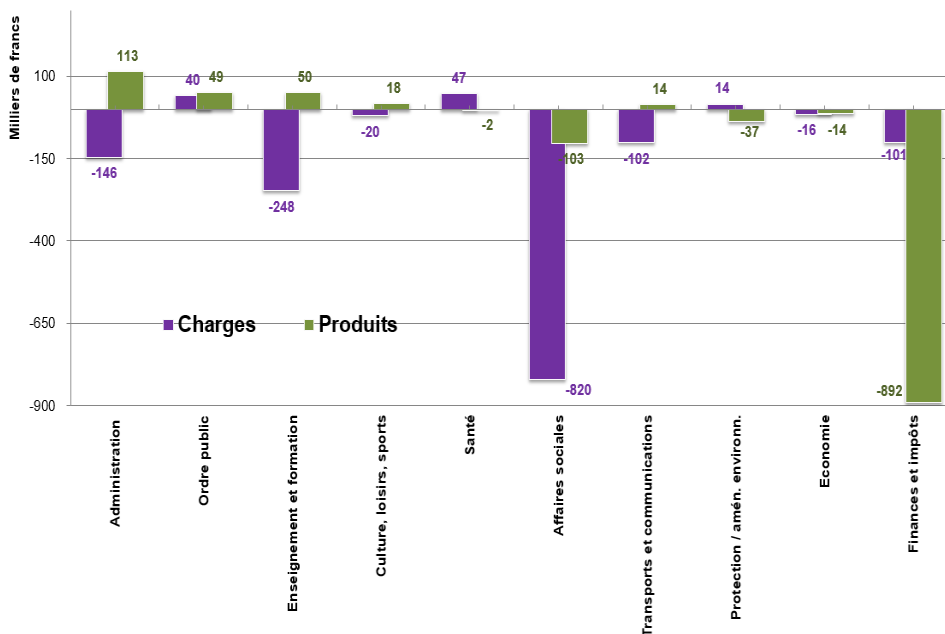
Capacité d'investissement demeure faible – IPF régresse chaque année depuis 2012

Charges liées en augmentation !

M. OERTIG fait référence aux résultats de nombreuses communes fribourgeoises qui annoncent des recettes fiscales supérieures aux attentes, ce qui n'est malheureusement pas arrivé à Marly. Il ne faut toutefois pas désespérer.

Les écarts principaux s'établissent ainsi :

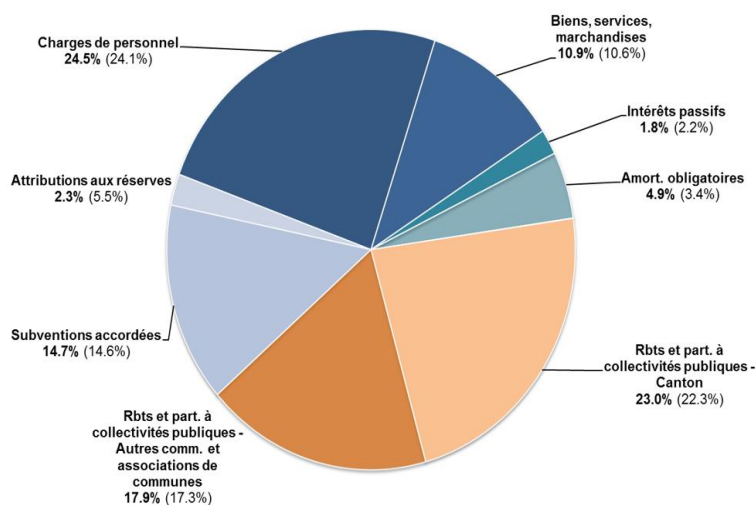
Ecarts comptes / budget 2018 (hors imputations internes)



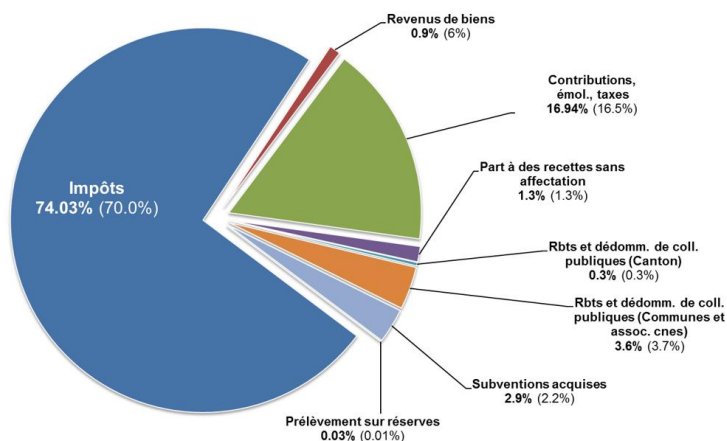
Par rapport au budget, un écart important est constaté dans les affaires sociales. L'Etat avait demandé de budgéter un montant nettement supérieur que celui finalement arrêté, ce qui explique cette diminution.

Les charges de fonctionnement se répartissent ainsi :

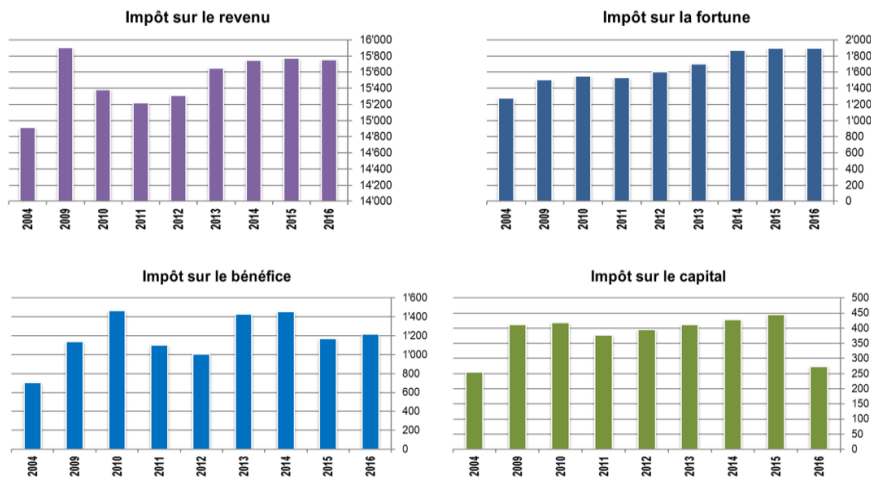
Répartition des charges de fonctionnement aux comptes 2018 (comptes 2017)



La répartition des produits est la suivante :



Sur la base des statistiques cantonales, M. OERTIG présente les évolutions des rendements fiscaux communaux, de 2004 à 2016.

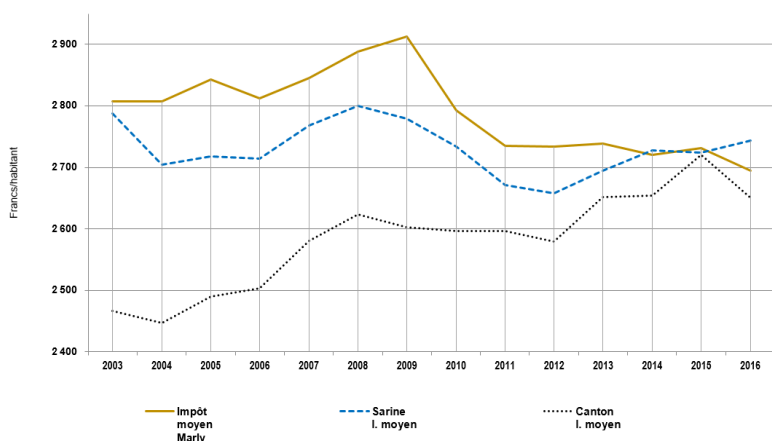


Il constate que Marly stagne au niveau du revenu, mais également de la fortune. Pour les bénéficiaires, M. OERTIG annonce une légère amélioration en 2016. Il espère toutefois que de belles entreprises, avec une haute valeur ajoutée, s'installent à Marly.

En comparant les résultats du canton et du district, M. OERTIG présente l'image suivante :

Evolution du rendement de l'impôt de base ⁽¹⁾ des personnes physiques

(1) impôt de base : impôt sur revenu + fortune



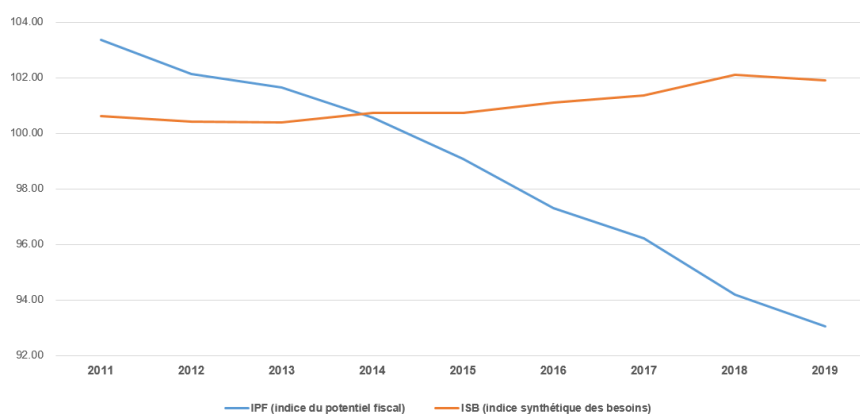
S'il constate une légère diminution de l'impôt moyen de Marly en 2016, M. OERTIG attend avec impatience la statistique 2017. Pour ce qui est du canton, la courbe est étonnamment en régression, alors que des résultats positifs ont été annoncés. En ce qui concerne le district de la Sarine, M. OERTIG relève une progression.

Pour ce qui est de la péréquation financière, qui est bien entendu liée à la fiscalité dans son ensemble, l'évolution des indices de potentiel fiscal (IPF) se présente ainsi :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Population de année N-2	7'471	7'579	7'653	7'729	7'919	8'095	8'083	8'185	8'201
2. Péréquation									
2.1. Ressources									
IPF (indice du potentiel fiscal)	103.37	102.13	101.65	100.56	99.07	97.30	96.24	94.20	93.07
Montants									
(compte 930.462.00 si (+))	-210'716	-133'188	-104'126	-35'835	63'063	192'277	277'520	444'700	555'784
(compte 930.362.00 si (-))									
Par habitant	-28.20	-17.57	-13.61	-4.64	7.96	23.75	34.33	54.33	67.77
2.2. Besoins									
ISB (indice synthétique des besoins)	100.63	100.43	100.40	100.73	100.73	101.12	101.36	102.11	101.91
Montants									
(compte 930.462.01)	344'600	311'850	310'168	315'550	325'855	350'537	360'459	383'135	383'551
Par habitant	46.13	41.15	40.53	40.83	41.15	43.30	44.59	46.81	46.77
Résultat net : Marly	133'884	178'662	206'042	279'715	388'918	542'814	637'979	827'835	939'335
Résultat net par habitant	17.92	23.57	26.92	36.19	49.11	67.06	78.93	101.14	114.54

L'indice de potentiel fiscal (IPF) sur le revenu de situait à 103.35 en 2011 pour arriver, en 2019, à 93.07. M. OERTIG constate ainsi une perte de 10 points au niveau de cette péréquation de l'IPF en huit années, ce qui est énorme. En présentant la diapositive suivante, M. OERTIG souhaite vraiment que cette courbe s'inverse.

Evolutions des indices de potentiel fiscal (IPF) et indices synthétiques des besoins (ISB)



Pour conclure, M. OERTIG signale qu'une augmentation du coefficient d'impôt n'est pas à l'ordre jour, notamment en raison du fait qu'un emprunt de 540'000 francs contracté à l'UBS arrive à terme en 2019 et que des investissements prévus en 2019 ne sont pas tous ou pas complètement réalisés. Il prend l'exemple du concours du 3^{ème} centre scolaire, avec l'avant-projet budgété et accepté de 1,2 million. Cela veut dire que l'amortissement pour les objets terminés cette année commencera en 2020. Même s'il faut emprunter quelques millions à court terme, ce qui est intéressant parce que les intérêts sont toujours négatifs, la consolidation n'interviendra qu'en 2020. M. OERTIG estime que Marly a les moyens de tenir jusqu'en 2021 sans devoir modifier son coefficient d'impôt. De plus, l'arrivée de contribuables en 2019 vont certainement amener de l'eau au moulin. Il pense en particulier au quartier du Moraty, avec ses 18 appartements de haut standing, et au quartier de Pfaffenwil. On peut s'attendre ainsi à avoir des impôts supplémentaires d'une certaine importance dès 2020. Ces nouvelles recettes auront bien entendu une incidence sur les budgets 2020, indépendamment des pourcentages indiqués par le Service cantonal des contributions.

M. OERTIG indique enfin que le Conseil communal et Fiducum, qui a vérifié les comptes de la commune de Marly pour la dernière fois, recommandent d'accepter les comptes 2018.

Rapport de la Commission financière sur les comptes et le rapport de gestion de la commune de Marly pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

**Rapport de la
Commission financière**

Mme Séverine LAGO, Présidente, présente le rapport de la Commission financière :

« Preamble »

Selon la loi sur les communes, l'organe de révision est en charge du contrôle des comptes de la commune. Il fournit un rapport à la commission financière. Cette dernière prend ensuite position et émet ses commentaires sur le rapport de l'organe de révision à l'intention du Conseil général.

L'organe de révision a effectué son travail durant la période du 25 au 28 mars 2019. La commission financière a reçu le rapport de l'organe de révision fin avril 2019. Ce rapport a été commenté aux membres de la commission financière en date du 7 mai par M. Sottaz, expert-réviseur agréé. Durant cette séance, il a répondu de façon très satisfaisante à l'ensemble de nos questions relatives à l'audit des comptes annuels.

Sur la base du rapport de révision et de notre entretien avec M. Sottaz, nous sommes convaincus que les comptes 2018 ont été tenus de manière précise et professionnelle.

Comptes 2018

Le compte de fonctionnement

Nous observons comme résultat d'exercice un excédent de charges de CHF 880'736.-.

Ce résultat amélioré de CHF 548'000.- par rapport au budget 2018 montre une maîtrise continue des charges par la Commune, sachant en outre que les recettes de 2018 étaient également inférieures à leurs projections.

En comparaison avec le budget, les secteurs que nous aimerions mettre en exergue sont notamment celui de la santé, dont les charges liées sont plus élevées que celles projetées, ainsi que celui des finances et impôts qui comptabilise des rentrées fiscales bien inférieures à celles estimées par les services cantonaux.

Le compte des investissements

Nous observons un excédent de dépenses de CHF 1'399'029.-.

Cet excédent de dépenses est de CHF 2.2 millions inférieurs à celui de 2017 (pour comparatif, celui de 2017 était déjà de CHF 1.6 million inférieur à celui de 2016).

Les investissements terminés à fin 2018 affichent un « manco » de CHF 57'976.-. Le montant disponible pour les investissements déjà votés jusqu'alors - à reporter en 2019 - s'élève ainsi à CHF 10'612'737.-.

La dette communale

La dette nette communale s'élève ainsi au 31 décembre 2018 à CHF 34.74 millions, correspondant à CHF 2.6 millions inférieurs à celle de 2017. La dette par habitant est maintenant de CHF 4'260.- (2018), également en baisse par rapport à celle de 2017.

Conclusion

La commission financière vous propose d'accepter les comptes 2018 tels que présentés.

Le résultat fortement négatif de 2018 nous incite, cette année à nouveau, à encourager le Conseil communal à poursuivre son application au quotidien de rechercher des économies au niveau des charges maîtrisables sans préteriter pour autant le service à la population et à souligner sa démarche volontaire d'améliorer les processus internes liés à la gestion de son activité comptable et financière. Nous attendons avec intérêt les conclusions de l'audit en cours. Et dans cette perspective, la Commission financière ne peut qu'appuyer le Conseil communal dans sa volonté de présenter une administration saine et adaptée à son temps ».

Le Président passe ensuite en revue, chapitre par chapitre, page par page, **les comptes de fonctionnement et d'investissements 2018.**

Examen des comptes de fonctionnement et d'investissements

Comptes de fonctionnement, résultats généraux - pages 1 à 3

Pas de remarque.

0. Administration - pages 4 à 5

Pas de remarque.

1. Ordre public - pages 6 à 8

Pas de remarque.

2. Enseignement et formation - pages 9 et 10

Pas de remarque.

3. Culture, loisirs, sports - pages 11 à 13

Pas de remarque.

4. Santé - pages 13 et 14

Pas de remarque.

5. Affaires sociales - pages 14 à 16

Pas de remarque.

6. Transports et communications - pages 16 à 18

Pas de remarque.

7. Protection et aménagement environnement - pages 18 à 21

Pas de remarque.

8. Economie - pages 21 et 22

Pas de remarque.

9. Finances et impôts - pages 22 à 24

Pas de remarque.

Charges et produits par natures - pages 26 à 29

Pas de remarque.

Comptes des investissements, récapitulatif - page 31

Pas de remarque.

Comptes des investissements, détails - pages 32 à 36

Pas de remarque.

Bilan au 31 décembre 2018 - pages 38 et 39

Pas de remarque.

Liquidités - page 40

Pas de remarque.

Etat des dettes à moyen et long terme - page 41

Pas de remarque.

Engagements conditionnels ou garanties au 31 décembre 2018 - page 42

Pas de remarque.

Etat des investissements à fin 2018 - pages 44 à 48

Pas de remarque.

Le Président soumet au vote les comptes 2018 de fonctionnement et d'investissements tels que présentés. ***Intervention du Président***

C'est à l'unanimité que les comptes 2018 de fonctionnement et d'investissements sont approuvés. ***Décision***

M. Vincent ADAMO ouvre la discussion sur le rapport de gestion, en précisant que celui-ci n'est pas soumis au vote. ***Intervention du Président***

4. Rapport de gestion 2018

Intervention du Conseil communal

M. Jean-Pierre OERTIG présente ce rapport de gestion, en précisant :

- Selon la loi, les communes ont l'obligation d'établir un rapport de gestion
- Sert aux élus mais également à nos citoyens
- Fait état des principales activités de l'exécutif et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé
- Le Conseil général prend acte du rapport de gestion du conseil communal

Il souligne que la commune de Marly va plus loin que ce que la loi demande puisque son rapport de gestion contient une multitude d'informations. Il se tient à disposition en cas de questions.

Le Président passe en revue le rapport de gestion 2018.

Intervention du Président

Chapitre 1 – Administration générale, information, gestion du patrimoine et agglomération – pages 9 à 21

Pas de remarque.

Chapitre 2 – Affaires sociales, santé publique et petite enfance – pages 22 à 32***Intervention du
Président***

Pas de remarque.

Chapitre 3 – Culture, sports, loisirs, jeunesse, sociétés et bibliothèque – pages 33 à 49

Pas de remarque.

Chapitre 4 – Ordre public et naturalisations – pages 50 à 65

Pas de remarque.

Chapitre 5 – Eaux, épuration, cours d'eau – pages 66 à 73

Pas de remarque.

Chapitre 6 – Enseignement et formation, activités et Services extrascolaires, Conservatoire - pages 74 à 81

Pas de remarque.

Chapitre 7 – Edilité, forêts et sentiers, cimetière – pages 82 à 84

Pas de remarque.

Chapitre 8 – Finances et informatique – pages 85 à 96

Pas de remarque.

Chapitre 9 – Aménagement du territoire et constructions – pages 97 à 101

Pas de remarque.

La parole n'étant pas demandée, le Président remercie toutes les personnes qui ont contribué à la préparation de ce rapport détaillé résumant toutes les activités communales.

***Intervention du
Président*****5. Réponse du Conseil communal à la proposition de constitution d'un fonds de rénovation du patrimoine immobilier*****Intervention du
Président***

M. Vincent ADAMO apporte une correction par rapport au nom des personnes qui sont à l'origine de la proposition. Il s'agit bien de MM. Claude BIELMANN (MV), Cyril BENOIT (PLR) et Christophe CLEMENT (UDC), et non pas de M. Stéphane CURTY (PLR).

Au nom du Conseil communal, M. Jean-Pierre OERTIG fait amende honorable auprès de M. Christophe CLEMENT (UDC) au sujet de cette erreur. Ceci étant dit, M. OERTIG relève qu'il existe deux éléments essentiels qui obligent le Conseil communal à donner une réponse négative à cette proposition. Toutes les communes ont eu la possibilité de consulter un avant-projet sur l'ordonnance sur les finances communales. Il a alors été constaté que MCH2 ne permettra plus de créer des réserves latentes à des fins de politique budgétaire, mais surtout des préfinancements puisqu'un fonds de rénovation est une spécificité des PPE. Renseignements pris auprès des hautes instances des finances, notamment le Service des communes, mais aussi auprès d'une fiduciaire spécialisée dans le domaine des comptes publics, il est absolument clair que la constitution de réserves libres, affectées

***Intervention du
Conseil communal***

ou non par prélèvement sur impôts, n'est plus autorisée. Cela veut dire que les communes qui ont encore des réserves libres devront les dissoudre et les intégrer dans leur capital propre au 1^{er} janvier 2021, à partir du moment où la nouvelle loi sera en vigueur. M. OERTIG indique que la commune de Marly a l'obligation légale d'amortir l'investissement qui a été financé par un emprunt. Chaque année, M. OERTIG rappelle que la commune présente un message d'investissements pour les biens immobiliers, afin de les restaurer et de les assainir, d'un montant de 300'000 francs. Cette somme doit être amortie à raison de 3% par année, y compris les intérêts. M. OERTIG annonce qu'en 2018 la commune a amorti 1'050'000 francs à ce titre. Il est donc nécessaire d'avoir une loi supérieure, qui n'existe encore pas, pour des préfinancements. S'il était possible de constituer un fonds de rénovation de pratiquement 1 million, il y aurait dans les charges de fonctionnement non seulement les amortissements obligatoires, mais également une charge de 1 million, ce qui serait vraiment un non-sens, selon M. OERTIG. Ce sont là les raisons essentielles pour lesquelles la commune de Marly ne peut pas suivre les trois personnes qui ont déposé cette proposition.

Mme Séverine LAGO, Présidente, indique que la Commission financière n'a pas émis de commentaire sur ce document.

**Préavis de la
Commission financière**

Le Président rappelle que l'article 44, alinéa 3 du règlement du Conseil général prévoit : « *La détermination du Conseil communal sur une proposition est soumise à discussion, puis au vote du Conseil général* ».

**Intervention du
Président**

Au vote, la réponse du Conseil communal à la proposition de constitution d'un fonds de rénovation du patrimoine immobilier est acceptée par 25 voix contre 12, et 8 abstentions.

Décision

6. Travaux de finition des nouveaux locaux de la crèche et de l'AES (structure de la Petite enfance) situés dans le bâtiment Pré Zurthanen (message 04-19)

**Intervention du
Président**

M. Vincent ADAMO passe la parole au Conseil communal, puisqu'aucune demande de non-entrée n'est formulée.

M. Jean-Pierre OERTIG rappelle qu'il avait été décidé de constituer une réserve de 1,2 million de francs pour l'option de financer ou non les investissements spécifiques à la crèche et à l'AES. Cette somme ne produit actuellement pas beaucoup d'intérêts. Par contre, il existe trois possibilités au niveau financier de prendre position : soit on laisse la Caisse de pension financer les derniers travaux et le loyer annuel pour les 900 m² se monterait à 220'000 francs ; soit la commune finance ce montant par un emprunt, ce qui serait au détriment d'autres investissements ; soit la commune ne charge pas

**Intervention du
Conseil communal**

trop le bateau avec un loyer à 220'000 francs, mais utilise une grande partie de cette réserve de 1,2 million pour financer les travaux de finition afin de pouvoir bénéficier d'un loyer de l'ordre de 170'000 francs par année. M. OERTIG pense qu'il est sage de choisir la dernière variante, soit d'utiliser une partie de la réserve pour financer ces travaux de finition.

Le préavis de la Commission financière est formulé par Mme LAGO :

**Préavis de la
Commission financière**

« **Développement**

Les coûts supplémentaires pour les travaux de finition entre le semi-brut et le fini des espaces locatifs susmentionnés dans le bâtiment Pré Zurthanen se situent à CHF 933'000.-.

La demande est relative à l'autorisation de dépenser et à son financement, sachant que deux options sont possibles :

- *Augmentation du prix annuel des locations pour un montant approximatif de CHF 46'000.-.*
- *Utilisation partielle de la réserve présente dans le fonds « Parc Immobilier ». Cette option devient profitable après une vingtaine d'années de location.*

Le Conseil communal, après comparatif des deux variantes, privilégie dans son message la deuxième option.

Le déménagement des deux unités aura lieu dans le courant du mois de juillet 2019.

Conclusion

La commission financière préavise positivement à l'unanimité le message no 04-19 ».

M. Dimitri MAGES relève que le Groupe UDC a pris acte du message 04-19 du Conseil communal. Il salue tout d'abord la volonté du Conseil communal de trouver, selon ses termes, « le meilleur ratio économique ». Toutefois, après analyse du message, le Groupe UDC a quelques doutes et souhaite des explications supplémentaires afin de les lever. La formule proposée par le Conseil communal, qui correspond à un investissement communal en lieu et place de la CPPEF, permet une réduction approximative de 46'000 francs du loyer annuel. Or, si nous divisons les 933'000 par 46'000, nous arrivons à un peu plus de 20 ans, soit le temps nécessaire pour amortir ces travaux de finition. Autrement dit, si nous optons pour l'autre formule de l'investissement direct par la CPPEF, il nous faudrait payer ce loyer plus élevé pendant 20 ans pour arriver à ces 933'000 francs. Au vu de la durée conséquente de cette période, le Groupe UDC souhaite savoir s'il est vraiment judicieux, en tenant

**Questions de
D. MAGES**

compte du fait que ces locaux seront occupés par des enfants en âge de préscolarité et de scolarité obligatoire, d'opter pour la solution du Conseil communal. Mais surtout, le Groupe UDC souhaite également savoir, en cas de dommages ou d'usure prématurée, à qui reviendrait la prise en charge financière des réparations.

M. Jean-Pierre OERTIG répond qu'en cas de dommages ou d'usure prématurée, c'est bien la commune qui assumera le coût des réparations.

**Réponse du
Conseil communal**

Au vote, les travaux de finition des nouveaux locaux de la crèche et de l'AES (structure de la Petite enfance) situés dans le bâtiment Pré Zurthanen, tels que proposés par le message 04-19, sont acceptés par 37 voix contre 5, et 3 abstentions. La dépense de 933'000 francs est autorisée, par le financement de la réserve « Parc immobilier ».

Décision

7. Election d'un membre à la Commission des naturalisations

**Intervention du
Président**

Le Président explique que, suite à la démission du Conseil général de Mme Valérie Mignot (PDC), et donc de la Commission des naturalisations, un remplaçant doit être nommé à cette Commission.

Au nom du Groupe PDC, M. Claude BAYS présente la candidature de Mme Daniela SCHELLENBERG qui habite la commune de Marly depuis 2004. Elle a 47 ans et est mère de deux enfants. Mme SCHELLENBERG est avocate de formation et travaille à l'Etat de Fribourg. Elle est membre de la Commission financière dont elle assume le secrétariat. Mme SCHELLENBERG pratique le running notamment aux bords de la Gérine et s'entraîne aux différentes courses auxquelles elle s'inscrit.

**Intervention de
C. BAYS**

Constatant qu'il n'y a pas d'autre candidat, le Président proclame élue tacitement Mme Daniela SCHELLENBERG (PDC) en tant que membre de la Commission des naturalisations.

Résultats

L'assemblée félicite la nouvelle élue.

Comme Mme Mignot était Présidente de la Commission des naturalisations, M. Vincent ADAMO précise que l'attribution de la nouvelle présidence et de la vice-présidence se fera par la Commission elle-même.

8. Elections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général

Le Président rappelle que le tournus pour la présidence du Conseil général a été fixé ainsi : pour 2019 : le Parti socialiste ; pour 2020 : le Parti Démocrate-Chrétien.

➤ Election à la Présidence

**Intervention de
J. D'AGOSTINI**

Au nom du groupe PS, M. Julien D'AGOSTINI présente la candidature de M. Sylvain GRANDJEAN qui est né en 1963 à Neuchâtel. Il a grandi au Val-de-Ruz où il a fait une formation de dessinateur de machines dans l'industrie

horlogère. En 1985, il vient résider à Marly pour poursuivre ses études et il obtient son diplôme d'ingénieur en mécanique en 1988. Même s'il quittera la région fribourgeoise pour son travail, M. GRANDJEAN gardera des liens étroits avec l'Animation de jeunesse de Marly. Après quelques années à la Colo de Marly comme moniteur et co-responsable d'animation, il organisera en 1995-1996, avec deux autres jeunes, le cinéma plein air de Marly. A la même période, il siègera deux ans à la Commission de jeunesse de Marly. En 2002, Sylvain revient s'établir à Marly et il y habite depuis avec son amie qui a deux enfants. Il aime aussi pratiquer le volley-ball et jouera notamment trois saisons au VBC Marly. Rapidement, M. GRANDJEAN s'engage à l'Association du Square qui va à la rencontre des ados le vendredi soir dans les quartiers du village. A cette occasion, il suivra la première volée de formation des Agents Marly Sympa. En 2005, Sylvain entre au Conseil général de Marly et, en 2008, il prend la présidence du PS Marly. Pour ses loisirs, il aime la randonnée en montagne, les voyages, la voile et passer de bonnes soirées entre amis.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre candidat, M. ADAMO proclame élu Résultats tacitement M. Sylvain GRANDJEAN (PS), en tant que Président du Conseil général.

L'assemblée félicite le nouvel élu.

➤ **Election à la Vice-Présidence**

Au nom du groupe PDC, M. Claude BAYS présente la candidature de Mme Séverine LAGO qui est fribourgeoise de naissance. Elle habite à Marly depuis 2005, est âgée de 47 ans, est mariée et mère de deux garçons. Docteure en économie, elle travaille actuellement comme responsable de la stratégie marchés pour le Groupe E. Elle apprécie un équilibre bien rempli entre vie professionnelle et vie familiale. Mme LAGO se balade souvent en nature et apprécie les animaux. Elle a soutenu et accompagné différentes associations sportives, souvent liées aux enfants, comme par exemple le mémorial Jean Tinguely en qualité de caissière ou le tournoi LittleKano où elle s'est occupée du marketing, du sponsoring et de la communication. Mme LAGO s'est engagée en politique en 2014, en tant que membre du Conseil général, et a rapidement intégré la Commission financière qu'elle préside avec beaucoup de compétences dont M. BAYS l'en remercie. En 2018, elle est devenue membre fondatrice d'une association, le Forum F, qui est une plateforme qui soutient le développement et la promotion de la femme.

***Intervention de
C. BAYS***

Constatant qu'il n'y a pas d'autre candidat, le Président proclame élue tacitement Mme Séverine LAGO (PDC), en tant que Vice-Présidente du Conseil général.

Résultats

L'assemblée félicite la nouvelle élue.

9. Allocutions du Président sortant et du Président élu

**Allocution du
Président sortant**

M. Vincent ADAMO, Président sortant, s'adresse au Conseil général de la manière suivante :

« Une année s'est écoulée et je n'ai pas vu ce temps passer. Un temps durant lequel j'ai apprécié les privilèges accordés à la présidence, pour citer ceux qui me tiennent particulièrement à cœur :

- la chance de mieux comprendre le fonctionnement de la commune,*
- l'honneur de représenter le conseil général à plusieurs reprises,*
- l'opportunité d'aller à la rencontre des citoyens de Marly et des diverses organisations.*

Parallèlement, au travers des responsabilités attribuées à cette fonction, j'espère avoir été à la hauteur de vos attentes, défi que j'ai relevé au plus près de ma conscience, sans cesse motivé par un profond intérêt commun. Il est vrai alors, que quand on aime on ne compte pas et on ne voit pas le temps qui passe ...

Cette expérience m'a enrichi tant par les connaissances acquises que par les aspects relationnels. J'en ai vraiment apprécié chaque instant et en garde un beau souvenir. Pour toutes ces raisons, je tiens sincèrement à vous remercier de m'avoir offert la possibilité de vivre ces moments particuliers.

De grands défis ainsi que des décisions importantes attendent la commune de Marly. Un environnement extrêmement stimulant, avec des projets tels que la Fusion du Grand Fribourg, le troisième centre scolaire, la route Marly-Matran, le MIC et le Parc des Falaises, tant de grandes réalisations qui se dessinent à l'horizon et pour lesquelles il faudra faire preuve de judicieuses réflexions, d'anticipation mais également de bienveillance de la part des autorités politiques. Pour parvenir à réaliser ces projets, notre rôle sera d'élaborer et de trouver des solutions harmonieuses qui permettront de maintenir un équilibre financier, de rendre Marly attractif pour ses habitants et ses entreprises, tout en conservant une bonne qualité de vie.

Durant mon mandat, j'ai eu la chance de pouvoir échanger avec des personnes de qualité, motivées, ayant le sens des responsabilités et je suis convaincu que nous avons dans ce village de belles ressources humaines pour mener à bien notre mission. Marly se veut innovatrice et elle en a le potentiel.

C'est grâce à chacun de vous ici présent, de votre engagement politique, de vos avis, idées et attentes, que nous pouvons construire l'avenir de notre Commune.

Et en parlant d'avenir, c'est avec une grande joie que je félicite Sylvain Grandjean pour son élection à la Présidence du Conseil général et souhaite à mon successeur autant de satisfaction et de plaisir que j'ai pu en avoir. Un grand bravo également à Séverine Lago pour son accession à la Vice-Présidence.

Il me plaît de conclure de la même manière que je me suis adressé à vous pour la première fois l'an passé, dans les trois langues nationales, car je suis persuadé que l'écoute mutuelle, la considération des autres et l'ouverture d'esprit sont les clés du succès permettant de prendre de bonnes décisions pour la prospérité de notre communauté.

Merci pour votre attention et pour la confiance que vous m'avez accordée.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit und für das entgegen-gebrachte Vertrauen.

Grazie per la vostra attenzione e per la fiducia che mi avete dato ».

M. Vincent ADAMO passe ensuite la parole au Président élu, M. Sylvain GRANDJEAN : **Allocution du Président élu**

« C'est avec une certaine émotion que je prends acte de mon élection à la tête du Conseil général. Cette émotion est mêlée d'un peu de fierté, d'une pointe de « surprise », mais aussi et surtout d'une bonne dose de responsabilité.

La fierté d'abord, vous l'aurez compris, je suis humain et une élection même sans adversité, ça flatte toujours un peu l'égo.

La surprise ensuite me vient par mon parcours politique. Je vous avoue que mon entrée au Conseil général tient davantage de l'insistance de Robi que de mes prédispositions personnelles pour la politique communale. Mais durant cette quinzaine d'année passée dans ces travées, j'ai plusieurs fois accepté de m'engager dans des rôles ou des fonctions pour lesquels je n'avais pas d'affinités particulières. Avec le recul, je n'ai aucun regret, même si notre travail n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur. Dans tous ces engagements, j'ai trouvé de nouveaux horizons, une meilleure compréhension des mécanismes politiques et de nos institutions, et j'en ressors avec une conviction renforcée de l'importance de notre activité de parlementaire. Alors oui, ce soir je suis un peu surpris de me voir ici devant vous.

Enfin, le sens des responsabilités, car comme représentant de la population, j'essaie de ne pas perdre de vue la volonté et les intérêts des personnes qui m'ont élu. Le Conseil général est l'organe législatif le plus proche de la population. Les dossiers dont nous débattons en commissions et en plenum sont très concrets et touchent directement les Marlinois. Nos travaux, nos décisions et l'importance des moyens que nous y consacrons déterminent, et souvent pour longtemps, les contours de notre commune et notre manière de « vivre ensemble ».

Cette année passée, j'ai pu suivre le gros travail de préparation réalisé par notre président avec le soutien efficace et professionnel de notre secrétaire communal. De mon strapontin, j'ai pu mesurer le temps passé pour élaborer un programme de discussion complet, objectif et conforme aux règles en usage. Toute cette énergie ... ça met la pression !

C'est donc convaincu de l'importance de notre tâche et avec l'intention de réunir toutes les forces vives de cette assemblée, que je m'engage à remplir cette année de présidence avec tout le sérieux et l'énergie qu'il se doit. Merci ».

M. Jean-Pierre HELBLING adresse ses remerciements et ceux du Conseil communal de la manière suivante :

***Intervention du
Conseil communal***

« Il y a une année, Monsieur Adamo accédait au perchoir et prenait ses fonctions de président du Conseil général, succédant ainsi à M. Jean-Luc Humbert.

Calme et posé, Vincent Adamo était très bien préparé pour diriger les séances de Conseil général. Le déroulement des séances était discuté avec notre secrétaire général. Il s'inquiétait toujours des détails et anticipait les éventuels obstacles qui auraient pu entraver la bonne marche des débats. Soucieux de bien connaître aussi le fonctionnement des différentes commissions, il en a visitées plusieurs au cours de son mandat. Sa tâche de président l'a appelé à participer à plusieurs manifestations et il a ainsi pu découvrir la richesse de notre vie associative.

Monsieur le Président, cher Vincent, tu es parvenu au terme de ton mandat présidentiel. Au nom du Conseil communal, il me reste à te remercier pour ta collaboration avec tout le Conseil communal, en particulier avec notre secrétaire général tout d'abord Luc Monteleone et son adjointe Isabelle Hemmer et par la suite avec Nicolas Gex ainsi qu'avec tous les membres du secrétariat général. Merci aussi pour ton engagement en faveur de la

population marlinoise. En remerciements, le Conseil communal a le plaisir de te remettre une petite attention.

Nouveau Président

J'aimerais bien entendu aussi féliciter le nouveau Président du Conseil général Monsieur Sylvain Grandjean et lui souhaiter beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son mandat présidentiel. A lui aussi, le Conseil communal a le plaisir de lui remettre une petite attention en lui souhaitant plein succès dans sa nouvelle fonction.

Nouvelle Vice-Présidente

A la vice-présidence, vous avez élu Madame Séverine Lago. Connaissant déjà bien le fonctionnement du Conseil général, elle disposera donc d'une année de collaboration avec le président pour se préparer à reprendre le flambeau dans une année. Félicitations donc à Séverine Lago. Nous lui remettons également un petit cadeau.

Monsieur le Président sortant, Monsieur le Président élu, Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, encore félicitations aux nouveaux élus. Pour fêter comme il se doit ces élections, après la séance, et comme le veut la tradition, vous êtes cordialement invités à une verrée en compagnie du public et des représentants de la presse.

Je vous remercie de votre attention ».

10. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours**- Appartements pour seniors au Pré Zurthanen**

M. Jean-Pierre HELBLING informe que ces appartements sont maintenant attribués et que la régie a adressé les contrats pour signature à chaque locataire. Après discussion au sein de la Commission de bâtisse, l'organisation de visites pour les locataires est prévue le 29 mai 2019. Les visites réservées au personnel de la crèche et de l'AES sont également planifiées. Enfin, le 14 septembre 2019, aura lieu une visite porte-ouverte pour toute la population, de 9 à 12 heures. Une visite des locaux communaux sera encore planifiée pour les membres du Conseil général, ceci probablement après la rentrée scolaire. D'entente avec le Président et le Bureau du Conseil général, M. HELBLING proposera de faire cette visite avant la séance du mois d'octobre. Les entrées dans ces nouveaux logements se feront en deux temps : une première fois le 1^{er} septembre et une seconde le 1^{er} octobre 2019.

***Intervention du
Conseil communal***

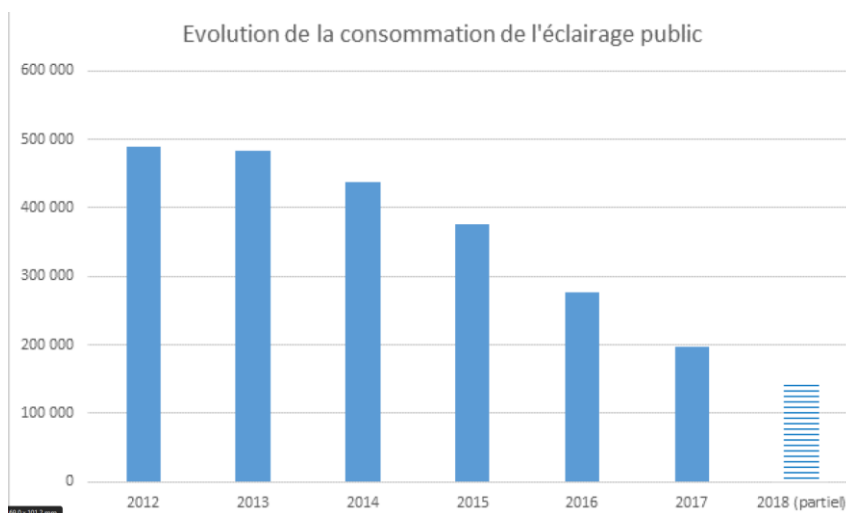
- **Audit**

M. HELBLING indique que le rapport définitif n'est pas encore arrêté. Une séance avec BDO et le Conseil communal est prévue à fin mai, après laquelle le Conseil communal devra se positionner et planifier le mode de communication, dans quel ordre et comment il va communiquer à tous les organes de la commune.

- **Eclairage public**

M. Jean-Marc BOECHAT relève que les politiciens sont connus pour ne pas tenir leurs promesses. Cependant, pour ceux qui étaient là en 2012 lorsqu'on a demandé le crédit pour le renouvellement de l'éclairage public, M. BOECHAT avait annoncé le passage d'environ 500'000 kWh pour l'éclairage public par année, à en-dessous de 200'000 kWh, et cela s'est fait. Cette année, cette consommation va diminuer encore un peu, des points lumineux ayant été ajoutés, mais l'effet des LED est sans discussion extrêmement important dans le chemin de Cité de l'énergie et dans l'économie d'énergie en globalité. M. BOECHAT constate que les économies annoncées ont été réalisées, comme le démontre le graphique ci-dessous.

***Intervention du
Conseil communal***



La salle applaudit l'annonce de ces bons résultats.

- **5^{ème} Cycle d'orientation**

Mme Françoise SAVARY donne des nouvelles toutes fraîches sur le futur cinquième Cycle d'orientation. En juillet 2016, l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français prenait connaissance des résultats de l'étude Wanders. Celle-ci mettait en évidence une forte augmentation des effectifs au cycle d'orientation à l'horizon 2025 pour la ville de Fribourg et la ceinture. Le 13 décembre, le bureau a mandaté pour la recherche et l'évaluation des sites Team+ qui a présenté, lors de

***Intervention du
Conseil communal***

l'assemblée des délégués, le résultat de ces études techniques faisant ressortir trois sites potentiels se situant respectivement à Belfaux, à Courtepin et à Givisiez, ceci parmi 15 sites étudiés. Courtepin, en raison de sa localisation trop excentrée par rapport au bassin de recrutement, a été écarté. Ce soir, Mme SAVARY annonce que c'est le site de Givisiez qui a été choisi par 57 voix sur 92.

Pour la suite, l'achat de terrain et le concours sont prévus en décembre 2019, le crédit d'étude en avril 2021, le crédit d'ouvrage en novembre 2022, le référendum financier obligatoire en février 2023, et la mise en service pour la rentrée scolaire 2026.

- **Informatique scolaire**

En 2012, Mme SAVARY rappelle que le Conseil général a accepté le message relatif au renouvellement du parc informatique scolaire et son nouveau concept. L'investissement des premiers ordinateurs datant de 2013, ils arrivent dans leur sixième année. Il est donc temps de penser au prochain message d'investissement pour renouveler le parc informatique. Toutefois, lors de la consultation de la modification de la loi scolaire, dans sa prise de position, l'ACF demande que le groupe de travail débattre également de la problématique de l'informatique à l'école, tant en ce qui concerne le financement des tablettes, des laptops que de l'équipement et de la maintenance. L'Etat a répondu que cette question serait toutefois traitée dans un second temps, car la partie francophone est dans l'attente de modifications du Plan d'études romand dans les deux ans à venir. Le mardi 4 juin, Mme SAVARY annonce qu'une séance est organisée par le Service de l'enseignements obligatoire de langue française (SEnOF) et le Centre de compétence FRITIC pour les Conseillers communaux, afin de rappeler les recommandations actuelles dans divers projets d'acquisition de matériel informatique. Après cette séance, Mme SAVARY saura s'il faut tout de même préparer un nouveau concept ou si on peut attendre deux ans. Toutefois, elle relève que les portables des enseignants sont beaucoup plus sollicités et n'ont plus assez de mémoire pour télécharger de nouvelles applications. C'est une information toute récente. La Commission informatique va dès lors se pencher sur la question de savoir s'il y a moyen d'augmenter les mémoires ou s'il faut changer ces ordinateurs encore cette année.

- Fusion du Grand Fribourg***Intervention du
Conseil communal***

M. Christophe MAILLARD rappelle que l'assemblée constitutive a bien avancé dans ses travaux, puisque neuf rapports ont été adoptés par elle. Ces rapports donnent des pistes sur le Grand Fribourg et, sur cette base, l'assemblée constitutive va établir un projet de convention de fusion. A côté de ce projet, il y aura un rapport explicatif qui donnera des informations sur comment l'assemblée constitutive verrait cette fusion. M. MAILLARD annonce que ces rapports sont mis en consultation depuis la mi-mai jusqu'au 14 juin 2019. Tout le monde peut participer en répondant au questionnaire et en faisant toutes les remarques au sujet de ce processus de fusion. L'idée est véritablement de sentir les idées que peut avoir la population, de manière à ce que l'assemblée constitutive puisse élaborer un projet de convention qui sera ensuite soumis au vote. Il y a bien sûr aussi la possibilité de donner un avis positif ou négatif sur la fusion. M. MAILLARD encourage chacun à le faire, pour avoir un maximum d'idées qui permettent de faire avancer ce projet.

11. Divers**- Election au Conseil général*****Intervention du
Président***

Suite à la démission du Conseil général de M. Nicolas PENSEYRES (UDC) et au terme du délai pour le dépôt des listes, M. ADAMO informe que deux partis politiques ont proposé des candidatures. Il s'agit de Mme Astrid KROPF pour l'UDC et de M. Moncef AMARI pour les Verts'libéraux. Par conséquent, une élection complémentaire aura lieu le 30 juin 2019, en même temps que les votations cantonales.

- Film

Le Président informe que le film « Si tu es de Marly, tu tries », relatif au tri des déchets, a été réalisé en partenariat avec l'EIKON, a été officiellement lancé vendredi passé.

Selon les informations données par M. Benjamin Eichenberger de l'Animation socioculturelle de Marly, M. ADAMO précise que ce film a vu le jour suite à une réflexion menée par les Agents Marly Sympa, volée 2014, lors de leur formation de base. Dans le cadre d'un module nommé « connaissances de l'espace social », ils ont été invités à réfléchir sur la mauvaise utilisation des éco-points. Dès lors, ils ont imaginé différentes réponses possibles, de la répression à la prévention. Après avoir passé ces réponses au crible des valeurs de Marly Sympa, l'exercice s'est soldé par l'idée d'un film court, accessible à toutes et tous. Film d'animation sous-titré en treize langues et qui pourrait se faire connaître par le bouche à oreilles et les réseaux sociaux,

l'idée étant que ce film devienne viral et que chaque habitant soit concerné par la problématique. Ce film est le fruit d'un long processus de collaboration avec l'EIKON, avec un groupe de travail de Marly Sympa ainsi qu'avec des traducteurs. M. ADAMO compte donc sur chacun pour le diffuser et en parler. Ce film est disponible sur le site internet de la commune, sous la rubrique « édilité », et sur YouTube.

- **Sortie du Conseil général**

M. ADAMO rappelle que le Président du Grand Conseil, M. Roland Mesot, accueillera les membres du Conseil général de Marly le mercredi 5 juin, à 17h00, à l'Hôtel de Ville, pour une visite et une présentation du fonctionnement du Grand Conseil.

- **Projet artistique « Portraits d'ici », par Mme Martine Wolhauser**

Le Président rappelle que ce projet artistique photographique apporte au public un regard positif sur la richesse de la diversité culturelle marlinoise et a ainsi une volonté portée sur le Conseil général qui semble idéale pour illustrer un aspect essentiel au sein d'une commune que l'engagement politique citoyen des Marlinois actifs. Au niveau organisationnel, M. ADAMO informe qu'au terme de la séance, les membres du Conseil général sont invités à se rendre vers le studio mobile où Mme Wolhauser les attend.

- **Dates à retenir**

M. Vincent ADAMO, Président, donne quelques informations sur des événements publics :

- les 24 et 25 mai, les deux représentations du Théâtre du Petit Marly, intitulées « La Perruche et le Poulet » ;
- le 31 mai 2019, la Fête des voisins favorisant le lien social entre voisins pour contribuer au bien-être de chacun et à la qualité de vie dans le quartier ;
- du 19 au 22 juin, Marly-Folies qui aura lieu cette année à la route de Corbaroche ;
- le 29 juin, le Tournoi des journalistes ;
- le 31 août, la journée des promotions civiques et d'accueil des nouveaux citoyens de Marly, de Villarsel-sur-Marly et de Pierrafortscha ;
- le 14 septembre, la Coordination Accueil Migrants (CAM) qui organise une fête multiculturelle avec des ateliers de cuisine du monde et des animations artistiques qui seront suivies d'une messe et d'un apéritif à la salle polyvalente.

La parole n'étant plus demandée, M. Vincent ADAMO adresse ses **Clôture** remerciements aux membres du Conseil général et du Conseil communal, à M. GEX et à M. GRANDJEAN pour la préparation de ce Conseil, à l'Edilité pour la mise en place de la salle, à Mme et M. BUSSARD pour la tenue de la buvette.

Le Président clôt la séance à 20h53.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Vincent ADAMO

Nicolas GEX